Logo Club

**Règlement particulier de la compétition**

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

# ARTICLE 1 : GENERALITES

* 1. Le tournoi est autorisé sous le numéro ***XXXXXX*** et sous le nom « ***nom du tournoi* »**. Il se déroule les **dates début, date fin** à *Adresse du gymnase, nombre de terrains.*
	2. Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
	3. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
	4. Le Juge-Arbitre de la compétition est **Nom du JA**. Ses décisions sont sans appel. Le Juge- Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l’article 1.2.

# ARTICLE 2 : SERIES ET TABLEAUX

* 1. Le tournoi ***nom du tournoi*** est un tournoi «régional», «national», «international» qui s’adresse à tous les joueurs des catégories « benjamin », « minime », « cadet », « junior »,

« senior » et « vétéran ».

* 1. Les séries proposées sont *détailler les séries* dans les tableaux de *détailler les tableaux (SH, SD, DD, DH, DM)*.
	2. *Préciser si certains tableaux se jouent intégralement sur une journée.ne rien préciser si vous ne souhaitez rien « imposer » avant la confection de l’échéancier et la fin des inscriptions.*
	3. *Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d’une phase de poules (en respect du dispositif fédéral sur la confection des tableaux. Annexe 3.1A11) suivie d’une phase en élimination directe.* ***A modifier selon vos modalités***
	4. *En cas d’affluence importante, le comité d’organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x) ou d’en modifier le mode d’élimination.* ***A modifier selon vos modalités***
	5. *En cas de faible affluence, le comité d’organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux.* ***A modifier selon vos modalités***

# ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

* 1. La date limite d’inscription est fixée *au* ***J-30 à J-28 (préciser la date Jour Mois Année)*.** Les classements seront arrêtés à cette date pour la composition des tableaux.
	2. Une Liste d’attente ainsi que la confirmation des inscriptions seront publiées au moins à

## J-28.

* 1. La date du tirage au sort est fixée *entre* ***J-15 et J-10 (préciser la date Jour Mois Année)*.**. Le CPPH sera mis à jour à cette date uniquement pour la définition des têtes de séries et le calcul de la valeur des tableaux.
	2. La fiche d’inscription est à envoyer sous format électronique et où par courrier à l’adresse

## xxxxxx A modifier selon vos modalités (inscription sur badnet etc…)

* 1. Le règlement, par chèque à l’ordre de « *xxxxx* », est à envoyer **par courrier** à l’adresse suivante :

**Adresse.**

Un courriel de confirmation est envoyé à réception du règlement. ***A modifier selon vos modalités (préciser les modalités de paiement – virement, le jour J, par CB, sur badnet etc…)***

* 1. La prise en compte des inscriptions se fait en ***mode Standard (date de réception inscription) ou Elite (meilleur CPPH le jour de la clôture des inscriptions) (préciser)***, c’est-à-dire dans l’ordre d’arrivée des règlements, le cachet de la poste faisant foi.
	2. *Les frais d’inscription s’élèvent à* ***xx€*** *pour* ***1 tableau****,* ***xx€*** *pour* ***2 tableaux****, 2€ étant reversé à la FFBaD.* ***A modifier selon vos modalités***
	3. *Modalités de surclassement : autorisé ou pas, gestion des paires, etct*
	4. Les joueurs d’une paire jouent obligatoirement dans la série correspondant au classement de la paire à J-28 ***(à modifier selon vos modalités, soit en s’appuyant sur le CPPH du joueur le mieux classé, soit la moyenne des CPPH des deux joueurs)***
	5. Aucune dérogation horaire n’est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 7h30 à 23h00 et/ou le dimanche de *07h30 à 19h00 (heure de convocation) (à modifier selon les horaires de disponibilités du gymnase)*.
	6. Les conséquences des erreurs susceptibles d’apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d’inscription mal complétées ou d’une erreur lors de l’inscription sur les outils numériques sont supportées par le joueur et ou son club en cause.

# ARTICLE 4 : FORFAITS

* 1. Tout joueur s’inscrivant au tournoi ***nom du tournoi*** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits. Il doit prévenir et justifier son forfait auprès de l’organisateur, du JA et de la LIFB (forfait@lifb.org)
	2. Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d’une aggravation de sa sanction.
	3. Un joueur inscrit sur 2 tournois le même week-end est passible de sanction si ce dernier a bien reçu des confirmations de la prise en compte de son ou ses inscription(s) au plus tard à ***J-28*** et n’a pas fait de démarche pour se désinscrire sur au moins sur l’un deux avant les tirages au sort.
	4. Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit (mail) à l’organisateur dans les plus brefs délais.

 si l’annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d’inscription ;

* si l’annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l’organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d’inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
	1. Lorsque l’un des joueurs d’une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l’organisateur s’il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l’organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

# ARTICLE 5 : DEROULEMENT

* 1. Les convocations sont envoyées par courriel à l’adresse de contact portée sur la fiche d’inscription ou renseigné numériquement (badnet). *Elles sont disponibles sur autres supports de communication (site internet, Facebook, à préciser).* En cas d’envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
	2. Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d’être déclaré forfait lors de son premier match.
	3. Tout joueur souhaitant s’absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l’autorisation au juge-arbitre, sous peine d’être déclaré forfait à l’appel de son match.
	4. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d’un justificatif écrit.
	5. Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, les volants officiels du tournoi sont les *Marque de volants – préciser si les volants sont fournie pour les finales*
	6. Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l’heure programmée. L’échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
	7. Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage (sauf tournoi comportant du N1 ou les matchs doivent être arbitré à partir des ½ finales). Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
	8. Le temps de repos entre deux matchs est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de ***5 minutes*** entre l’appel et le début de leur match, test des volants compris.
	9. Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers techniques, les officiels techniques et les membres du comité d’organisation.
	10. Le comité d’organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
	11. La participation au tournoi ***nom du tournoi*** requiert la lecture et l’acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d’affichage du gymnase.
	12. L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).